

en partenariat avec

Le conseil général du Nord
Le conseil général du Pas-de-Calais
Le conseil régional du Nord -Pas-de-Calais

et en lien avec

Le rectorat de l'académie de Lille
L'inspection académique du Nord
L'inspection académique du Pas-de-Calais

Appel à candidatures lancé en direction des auteurs, des illustrateurs relevant de tous les genres et de toutes les esthétiques

(récit illustré, bande dessinée, littérature, roman graphique, illustration, ...)

en vue d'une résidence-mission prenant place
dans le contrat local d'éducation artistique (CLEA)
de la Communauté de communes Flandre Lys

Cadre de la résidence-mission

La Communauté de communes Flandre Lys, la direction régionale des affaires culturelles du Nord Pas-de-Calais, le rectorat de l'académie de Lille, les inspections académiques du Nord et du Pas de Calais ont souhaité s'engager, en partenariat étroit avec toutes les structures culturelles et associatives du territoire, dans la réalisation d'un contrat local d'éducation artistique (CLEA).

La communauté de communes Flandre Lys (CCFL) a depuis plusieurs années, initié et développé, avec le concours de l'éducation nationale et du ministère de la culture, des programmes d'éducation et de sensibilisation, affichant une volonté permanente d'offrir aux enfants du territoire, aux jeunes et à leur famille, l'accès le plus large possible à l'offre culturelle et artistique.

Dans un objectif ambitieux de généralisation, il a ainsi été décidé de mettre en place un CLEA intercommunal pour une période de trois ans prenant effet dès janvier 2014.

Outre le fait de concerner un territoire à la géographie atypique, à cheval entre le département du Nord et le département du Pas de Calais, ce présent CLEA est également singulier par la place qu'il accorde à une éducation artistique et culturelle pensée « tout au long de la vie », cohérente et intercommunale, s'adressant ainsi à l'ensemble des habitants du territoire quel que soit leur âge et à tous les professionnels de la culture, du champ social, de la vie associative, qui le composent.

C'est ainsi que chaque année se succéderont deux résidences-mission d'artistes, une au printemps plus particulièrement dirigée vers la population pensée au sens large à laquelle succédera une autre résidence-mission à l'automne, orientée cette fois, vers les enfants et les jeunes, en temps scolaire, péri-scolaire et hors temps scolaire.

En l'occurrence, ce présent appel à candidatures concerne la résidence-mission menée à des fins d'action culturelle et territoriale, organisée en faveur des habitants des 8 communes que compose l'intercommunalité : Haverskerque, La Gorgue, Merville, Estaires, Laventie, Lestrem, Fleurbaix, Sailly/Lys.

Qu'est- ce qu'une résidence-mission sur la Communauté de communes Flandre Iys ?

Le principe de résidence-mission repose sur une **pleine disponibilité de l'artiste durant quatre mois** ainsi que sur une diffusion, à travers le territoire concerné, d'un ensemble représentatif de son œuvre déjà accomplie et disponible. Cette diffusion en lieux dédiés ou non dédiés, s'envisage dès l'amont de la période de résidence à proprement parler et se poursuit tout au long de sa durée, voire au-delà.

Une résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre. Pour l'artiste-résident (e), il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche d'action culturelle et plus précisément encore, de démocratisation culturelle donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexion, expérimentation, réalisation).

Cette mise en évidence s'appuie sur des formes d'intervention ou d'action très variées se différenciant, toutefois, des traditionnels ateliers de pratique artistique.

Ceci se traduit, concrètement, par

► De multiples rencontres avec diverses équipes de professionnels en lien avec des groupes d'habitants du territoire (par exemple : une équipe enseignante, administrative et technique d'une école, d'un collège, d'un lycée, une équipe de responsables et d'animateurs d'une association ou d'un centre de loisirs, l'équipe pluri-professionnelle d'une maison de retraite, d'un établissement de santé, le personnel d'une mairie, d'un service public, d'une entreprise, etc.)

Ces équipes de professionnels sont toutes invitées à appréhender, lors de ces rencontres, la recherche et la production artistique de l'artiste-résident (e). Ces rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées afin d'éviter tout caractère répétitif.

Ces professionnels sont également sollicités, lors de ces rencontres ou à leur issue, afin d'évoquer avec l'artiste-résident (e) la manière, sensible et inventive, dont ils aimeraient, le cas échéant, faire percevoir sa présence ainsi que celle de son œuvre aux publics qu'ils côtoient, qu'ils accompagnent ou dont ils ont la responsabilité. Il s'agit là du moment important au cours duquel commence à s'élaborer, à se co-construire, ce que l'on appellera (*faute d'avoir trouvé une dénomination plus adéquate, chaque artiste-résident (e) étant d'ailleurs largement invité (e) à proposer la sienne propre*) un **geste artistique** à destination de ces publics.

Tout ceci indique que le résident ou la résidente est beaucoup plus invité(e), dans un souci et un objectif de démultiplication, à travailler avec des professionnels (enseignants, éducateurs, animateurs, etc) que directement avec les habitants.

► La réalisation de toutes sortes d'actions construites entre l'artiste-résident(e) et ces diverses équipes de professionnels rencontrées, est à mener en direction de leurs publics de référence. Ces actions, que l'on appelle donc **gestes artistiques**, sont conçues le plus souvent possible de manière à concerner un nombre significatif de personnes.

Ces gestes artistiques sont également conçus, à chaque fois, en prenant en compte le contexte d'exercice de l'équipe professionnelle partenaire et ses différents degrés d'implication possible.

Fortement imprégné de la démarche artistique propre à l'artiste résident(e) et destiné à en favoriser la familiarisation ou la proximité, permettant au plus grand nombre d'acquérir une expérience originale et sensible de son processus de création, le **geste artistique** peut être, selon le cas, participatif ou pas, spectaculaire ou modeste, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncé, etc.

Chaque **geste**, grand ou petit, peut se déployer aussi bien au sein d'un établissement scolaire, d'un centre de loisirs, d'une structure culturelle, d'une maison de retraite, d'une entreprise, etc que dans l'espace public ou dans tout autre lieu paraissant approprié à l'artiste-résident(e) ainsi qu'à l'équipe professionnelle avec laquelle il aura été imaginé et conçu.

Ces formes d'intervention de nature clairement artistique se différencient très nettement des traditionnels « ateliers de pratique artistique » et ne doivent donc pas se confondre avec ces dispositifs qui relèvent d'autres cahiers des charges aux finalités différentes, et d'autres financements.

Ce sont, au minimum, 25 équipes pédagogiques, éducatives, associatives, culturelles, socio-culturelles, ou d'action sociale, etc... différentes qu'est appelé à rencontrer l'artiste-résident (e), durant son séjour avec pour perspective la co-construction de **gestes artistiques**. Soit au minimum 6 à 7 rencontres par mois.

► Nul habitant du territoire d'action n'étant censé ignorer la présence de l'artiste-résident (e) et de sa production artistique, les différents partenaires réunis autour de la résidence-mission s'engagent à les rendre visibles aux yeux de la population.

Ainsi l'important volet de la résidence-mission concernant la diffusion est conçu en étroit lien avec les différents professionnels et équipements culturels du territoire d'action. Ceux-ci sont invités à mobiliser les modes et canaux traditionnels de diffusion des productions artistiques du (de la) résident (e) et de mise à disposition de ressources liées à l'artiste et à son domaine d'expression – dossier artistique, biographie, ouvrages dédiés, documents divers, etc... Ils sont également invités à innover en la matière en s'appuyant notamment sur les suggestions du (de la) résident(e).

De même, en ce qui concerne la communication générale à propos de la résidence-mission sont mobilisés les différents canaux et supports traditionnels et...non traditionnels.

Enjeux et objectifs

► permettre au plus grand nombre d'habitants du territoire d'appréhender la création contemporaine en provoquant la rencontre et une certaine familiarisation avec une démarche artistique forte,

► contribuer à développer l'esprit critique par le biais de la discussion, d'échanges, de découverte d'oeuvres, de productions artistiques,

► contribuer au développement culturel et artistique du territoire, et plus particulièrement à une éducation artistique « tout au long de la vie », cohérente, intercommunale, mutualisant les énergies de ses multiples acteurs,

► contribuer à réduire ainsi les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture.

A propos du présent appel à candidatures

Il est recherché en vue d'une résidence-mission, qui va s'exercer sur le territoire de la Communauté de communes Flandre Lys (www.cc-flandrelys.fr), un auteur et/ou illustrateur relevant de tous les genres et de toutes les esthétiques (récit illustré, bande dessinée, roman graphique, littérature, ...) dont la recherche et la production sont inscrites dans le champ de la création contemporaine

L'artiste candidat(e), français(e) ou étranger(e), doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission. Il ou elle doit également être en mesure de fédérer autour de sa présence et d'une large sélection de sa production artistique le plus grand nombre des acteurs du territoire, qu'ils appartiennent au secteur éducatif, culturel, associatif, social, etc.

Durée de la résidence-mission

L'artiste retenu(e) est appelé(e) à résider effectivement sur le territoire intercommunal. Il ou elle devra être titulaire du permis de conduire.

La période de résidence, à proprement parler, est prévue **du 3 février au 30 mai 2014**. Ces dates sont ajustables en concertation avec les différentes parties sur la période de janvier à mai 2014. Il s'agit d'une résidence de **quatre mois pleins** et consécutifs, à raison de cinq à six jours par semaine.

Conditions financières

L'artiste retenu(e) bénéficie d'une allocation de résidence d'un montant de 12 000 euros net (*allocation calculée sur la base de 3 000 euros net par mois, hors charges donc*) prise en charge par la direction régionale des affaires culturelles du Nord- Pas-de-Calais (DRAC) et la Communauté de communes Flandre Lys.

La Communauté de communes Flandre Lys prend en charge, par ailleurs, les frais relatifs à l'hébergement du (de la) résident(e). Concrètement, un logement est mis à sa disposition sur le territoire. La Communauté de communes Flandre lys prend également en charge les frais et les modalités liés à la diffusion.

La Communauté de communes Flandre Lys met à disposition de l'artiste un véhicule de service lui permettant de se déplacer, en toute autonomie, de son lieu d'hébergement sur le territoire aux structures et aux lieux d'intervention du territoire intercommunal. Un cahier de bord devra être tenu. Elle prend également en charge un voyage aller-retour du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF 2ème classe, en France métropolitaine).

Les frais de repas sont à la charge de l'artiste.

La direction régionale des affaires culturelles prend également en charge le cout relatif à la tenue d'une « 27ème heure artistique » en amont de la résidence.

() La «27ème heure artistique » prend place dans le cadre des animations pédagogiques des circonscriptions scolaires et permet à un ensemble très conséquent d'enseignants de faire connaissance, de manière approfondie, avec un créateur et son travail. Cela revêt souvent la forme d'une rencontre très illustrée et laisse une part importante à l'échange. À chaque fois que possible, la «27ème heure artistique » s'ouvre à tous les autres professionnels impliqués dans le CLEA.*

Les partenaires locaux

Le territoire de mission, la Communauté de communes Flandre-Lys (CCFL) compte une population d'environ 34 760 habitants. Il regroupe 8 communes (Haverskerque, Laventie, La Gorgue, Merville, Estaires, Lestrem, Fleurbaix, Sailly/Lys) et s'étale sur 13 000 hectares.

Cette résidence-mission est menée en faveur des habitants du territoire que constitue la Communauté de communes Flandre Lys. Cette dimension territoriale nécessite un lien fort avec les structures, équipements et associations culturels, socio-culturels, socio-éducatifs qui sont implantés sur le territoire ou qui l'irriguent. Cela implique aussi un lien avec les établissements scolaires.

Les partenaires locaux ont souhaité que cette résidence-mission se mène en étroite collaboration avec l'ensemble du réseau de lecture publique et ses 8 médiathèques/bibliothèques.

Peuvent être cités, à ce sujet, sans être, loin de là, exhaustif :

- ▶ les structures culturelles, partenaires incontournables de la résidence-mission :
 - l' Espace Robert Hossein (cinéma, médiathèque, sonothèque)
 - les Écoles de Musique

- ▶ les associations ou instances qu'il est intéressant également de porter à la connaissance des artistes-candidats :
 - les Conseils Municipaux de Jeunes ou le Conseil des Sages d'Estaires
 - les Maisons de retraite du Territoire
 - les Garderies, Halte garderies, RAM et des Centres de loisirs communaux ainsi que l'ensemble des associations communales engagées dans le secteur de la Jeunesse
 - l' Association Sac au Dos – Merville
 - la Ferme des Loisirs – Lestrem
 - la Maison des Loisirs – Laventie
 - la Maison pour Tous - La Gorgue
 - les A.L.S.H (dans les 8 communes)
 - la MJC et l'Association Familiale- Fleurbaix
 - La Maison d'enfants Saint Victor – Merville
 - le Foyer Val de Lys – Merville
 - (...)

Parmi cet ensemble, les structures de loisirs et les associations dirigées vers les enfants et les jeunes, en dehors du temps scolaire, sont particulièrement susceptibles de s'impliquer dans l'action.

Ce territoire est par ailleurs traversé par 3 circonscriptions scolaires différentes : « Béthune 4 », «Dunkerque-Bailleul », « Dunkerque-Hazebrouck ».

- ▶ Cela représente pour l'enseignement public:
 - 20 écoles élémentaires et maternelles,
 - 3 collèges (Estaires, Merville, Laventie),
 - 1 lycée d'enseignement général et professionnel (Estaires)

Ces différents établissements constituent autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de co-construction de gestes artistiques.

- ▶ L'enseignement privé (sous contrat) représente :
 - 3 collèges (Estaires, Merville et Laventie)
 - 10 écoles élémentaires et maternelles,
 - 1 lycée professionnel (CREP Estaires)

Accompagnement

C'est la Communauté de communes Flandre Lys, (et plus précisément sa Commission Jeunesse-Culture et son service Jeunesse-Culture, ainsi que d'autres services), qui a accepté d'être, en lien étroit avec les partenaires à l'initiative de la résidence-mission, l'opératrice de l'action.

Elle a, de ce fait, pour missions:

- ▶ l'accompagnement initial de l'artiste-résident(e) afin de le (la) guider dans sa découverte du territoire,

- ▶ la veille attentive quant aux bonnes conditions de son séjour et de son travail,

- ▶ l'organisation (avec le concours des communes ainsi qu'avec celui des structures culturelles et associatives, et avec les établissements scolaires) de la diffusion des œuvres tout au long de la résidence et si possible en amont voire à son issue,
- ▶ la facilitation (avec le concours des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents) des rencontres avec les équipes pédagogiques.
- ▶ la facilitation (avec le concours des communes et des responsables du monde associatif) des rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs,
- ▶ l'aide technique à la réalisation des *gestes artistiques*,
- ▶ la communication organisée en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants.
 - La relation aux médias,
 - Le suivi de la résidence mission via le site internet de la CCFL
- ▶ la gestion administrative de la résidence (paiement de l'artiste, gestion du budget...)

Le cadre juridique

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la Communauté de communes Flandre Lys, opératrice de la résidence et l'artiste accueilli(e) est signé avant le début de la résidence.

Les conditions de diffusion des œuvres/travaux artistiques de l'artiste dans des lieux dédiés ou non, sont étudiées et également contractualisées.

Procédure à suivre pour la candidature

▶ Quelques rappels ou précisions:

- Peut donc faire acte de candidature tout(e) artiste professionnel(le), français(e) ou étranger(e).
- Le (la) candidat (e) doit déjà avoir à son actif une production conséquente, et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission. Il ou elle doit maîtriser l'usage oral de la langue française. Il ou elle doit être détenteur (trice) du permis de conduire en cours de validité.

▶ Les éléments à fournir sont:

- une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension des attendus et de la forme de la résidence-mission
- -un curriculum vitae,
- un dossier artistique (présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche de l'artiste-candidat)
- -une liste des œuvres / travaux disponibles à des fins de diffusion pendant, avant ou après le temps de résidence.

N.B. Il n'y a pas de projet à produire, ce présent appel à candidatures faisant déjà état d'un projet précis aux phases bien définies. La lettre de motivation peut, par contre, évoquer certaines des pistes que l'artiste-candidat(e) envisage de proposer aux équipes de professionnels rencontrées en vue de la co-réalisation de gestes artistiques.

L'ensemble du dossier (sous format pdf) est à adresser **pour le 15 septembre 2013** par envoi électronique (sujet: CLEA Flandre Lys suivi du nom de l'artiste candidat)

à l'adresse suivante : Communauté de communes Flandre Lys: contact@cc-flandrelys.fr et en copie à catherine.willems@cc-flandrelys.fr

Le comité de pilotage sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste retenu(e) à compter du **début du mois de novembre 2013**.

Pour plus d'informations:

Madame Catherine WILLEMS
Service Jeunesse-Culture
Communauté de communes Flandre Lys
500 rue de la Lys
59253 LA GORGUE

Téléphone : 03 28 50 14 90

Lien de téléchargement du présent appel à candidature : http://www.cndp.fr/crdp-lille/souslepreau/IMG/pdf/appel_a_candidatures_auteurs_illustrateurs_CLEA_Flandre_Lys.pdf

«essai de définition d'un geste artistique» (articles) : http://www.cndp.fr/crdp-lille/souslepreau/IMG/pdf/geste_CLEA.pdf